Six mois . . . . . 18

on s'aboune : A SAUMUR, Chez tous les Libraires;

Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

municipal sel deve eldingmon 

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Cher MM. RICHARD et C\*,

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

insertions,

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames. - ... 30

Faits divers, - ... 75

Du droit de refuser la publication saul restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

On s'abonne!

Chez lous les Libraires :

Ches MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 Septembre 1875.

## Chronique générale.

Rice, Sa Majesti Charses VII, a visite AND AND L'INCIDENT D'EVREUX.

Qui donc a dit que la politique chôme? Elle fait rage. Au milieu des petits travaux souterrains par où cherche à s'insinuer un orléanisme inavoué, et des querelles intestines des votants du 25 février, voilà que vient d'éclater une manifestation bonapartiste, telle que ce parti n'en avait point encore osé faire; ce qui certes n'est pas peu

D'après ces caractères, on peut augurer déjà que l'Ulysse du bonapartisme, le président du « comité de comptabilité, » M. Rouher, n'était pas de cette équipée; on peut deviner aussi que l'Achille du parti, M. Raoul Duval, en a été l'inspirateur et le

Mais ce qu'on ne saurait deviner, ce qui ne peut manquer même d'exciter la plus grande surprise, c'est qu'un officier général en a fait partie, et partie des plus importantes. On va voir comment.

La scène est un banquet donné à Evreux, et où se sont trouvées réunies, d'âme aussi bien que de corps, cent quatre-vingts per-

Après un toast et un discours de deux comparses et une entrée en matière de M. Daval, M. Tardiveau, redacteur en chef du journal bonapartiste le Courrier de l'Eure, lit une lettre de M. le vice-amiral de la Roncière le Noury. Cette lettre est datée du bord du Magenta, où M. de la Roncière commande l'escadre de la Méditerranée.

M. de la Roncière n'a pu venir à la réumais il y est de cœur, et il a prié M. Tardiveau de se faire l'interprète de ses opinions politiques en général, et en particulier de sa façon d'apprécier le vote du 25 février. Sur ce point spécial, voici ce qu'il le charge de dire :

• Ce que vous pouvez dire, c'est que ce que je combattrai sans cesse, ce que ma droiture m'ordonne de combattre, ce sont les compromis et les défaillances dissolvantes de la peur, ce sont les défections, les alliances honteuses de la haine, défections el alliances qui ne sont pas nouvelles, helas! mais qui restent une siétrissure pour ceux qui n'ont pas su y échapper, pour ceux-là mêmes qui s'y préparent encore aujourd'hui. Applaudissements et acclamations.) »

Qu'on ne croie pas cependant que l'amiral de la Roncière se mette en révolte contre la Constitution du jour; il demeure fidèle à la personne du maréchal de Mac-Mahon, du moins provisoirement:

Tout en restant appréciateur impartial des faits qui ont été accomplis avant le 24 mai, je ne cesserai, dit-il dans cette lettre, d'elre le serviteur dévoué du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, tant qu'il ne sera pas emporté en dehors des voies conservatrices dans lesquelles, aujourd'hui, il s'attache à concentrer ses plus ardents ef-

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que la phrase n'est pas au conditionnel, mais au futur: son auteur ne craint pas; il prévoit.

M. de La Roncière appelle de tous ses vœux la révision de la Constitution; mais qu'en veut-il faire? Il ne le dit pas clairement. Le caractère de la réunion à laquelle il s'associe indique que c'est à l'Empire qu'il veut aller : pourtant, le passage suivant de sa lettre permettrait au moins d'en douter:

« J'ai la pretention que, lorsque le mo-ment en sera venu, la France redevienne libre de son choix, et reprenne ainsi dans le concert européen la place que lui interdit la formule actuelle de son gouverne-

On sait, en effet, que, si l'Empire a brillé parquelque côté, ce n'est pas par la politique étrangère. Mais passons.

Le Courrier de l'Eure, auquel nous empruntons ce récit, signale, après la lecture de cette lettre, « des marques unanimes d'estime et d'approbation. »

M. Raoul Duval prend alors la parole. Nous renonçons à analyser son discours. L'orateur a été, en cette occasion, ce qu'il est toujours : audacieux avec habileté ; et le pêle-mêle de ses observations lui a servi, comme d'ordinaire, à faire passer les faussetés les plus notoires au milieu d'émouvantes vérités. C'est ainsi qu'il a pu glisser l'odieux mensonge historique qui consiste à prétendre que la Restauration à été imposée par la force.

Son tempérament autant que son habileté l'ont conduit à faire l'apologie du bonapartisme beaucoup plus en attaquant la République qu'en défendant l'Empire. Il a pu aussi, hélas! sans tenter de se mesurer avec la Monarchie, se contenter de signaler les défections et les intrigues orléanistes. Sur ce terrain, il s'est lancé avec une fougue extrême. Qu'on en juge:

« Quoique j'aie, depuis cinq ans, assisté à bien des défaillances, constaté des évolutions pour le moins surprenantes, je ne crois pas encore qu'un mandat legislatif puisse conférer le droit de tout faire, sans autre règle que l'échelle mobile de ses intérêts ou de ses passions, de ses sympathies ou de ses haines. (Applaudissements répétés.)

» Sans doute, les nécessités de la vie représentative ne peuvent s'accommoder de la camisole de force du mandat impératif. Elles supposent une certaine élasticité dans les pouvoirs, et il faut au mandataire quelque liberté d'allures, mais il lui faut aussi le frein d'une certaine honnêteté dans le man-

» Les députés que vous avez nommés en 4874 contre la liste républicaine n'ont pas recu de vous le mandat d'aller siéger dans les conseils de la nation pour y faire tout juste la même besogne qu'auraient faite les candidats repoussés par vos suffrages. (Approbation générale.)

» C'est bien cependant le démoralisant spectacle qui vient de nous être donné spécialement par les partisans orléanistes. Ducs et princes en tête, ils avaient incontestablement le droit de devenir républicains. Il n'y a que les vanités étroites qui puissent avoir la prétention de refuser à l'expérience le droit de modifier leurs jugements en les éclairant. Mais ce qu'ils n'avaient pas le droit de faire, c'était d'imposer à leurs électeurs une Constitution républicaine, en vertu du même mandat qui leur servait de titre, il n'y a pas encore deux ans, pour travailler, avec l'ardeur que vous savez, au rétablissement de la Monarchie de Bourbon. (Approbation.)

» Si indulgent qu'on puisse être pour les faiblesses humaines, il y a des choses qui ne s'expliquent pas. Ceux qui ont mis l'utilité à la place de la conscience peuvent se les permettre, ceux qui ont gardé le culte de l'honnêteté les réprouvent et les flétrissent. (Acclamations répétées.)

» Oui, des royalistes, impuissants à faire la Monarchie, pouvaient comme pis-aller se rallier à la République par crainte de l'Empire, qu'ils haissent, mais il leur fallait demander aux électeurs qui les ont nommés s'ils partageaient au même degré leurs rancunes, et consentaient à leur renouveler, en vue d'un établissement républicain, le mandat dont ils les avaient honorés pour en finir

» La conscience populaire ne s'y est pas méprise, et les défiances républicaines ne se sont point effacées devant le vote de ceux qui avaient, le 24 mai 1873, renversé M. Thiers, auquel, pendant trois mois, ils se sont donné, sur tous les tons, le malin plaisir de rappeler qu'il avait autrefois écrit que la République, en France, tournait fatalement au sang ou à l'imbécillité.

». La conscience populaire et le suffrage universel ne s'accommodent que des lignes droites, et chacun d'entre vous, en relisant ce petit livret bleu destine à fixer dans vos souvenirs la grande charge opérée contre la République par mon collègue et votre représentant direct, M. le duc de Broglie, aura quelque peine à y ajuster comme conclusion les votes de ses amis et les siens depuis le 25 février dernier. (Rires et applaudissements.) Le 25 février, ils votaient une Constitution républicaine, et six mois auparavant tout juste, le 23 juillet 1874, les amis de mon noble collègue applaudissaient à cette déclaration que le malaise causé par le régime révolutionnaire n'a jamais cesse par la proclamation d'aucune Constitution républicaine. (Applaudissements ironiques et hilarité prolongée.) »

Le reste de la harangue va toujours s'échauffant de plus en plus. Et c'est là qu'avec une incohérence qui permet d'échapper aux explications difficiles, l'auteur mêle les dithyrambes les plus audacieux en faveur de l'Empire à des charges furibondes contre les hommes de la République.

Dans tout cela, il n'y a rien qui nous re-garde, et si nous voyons dans ces querelles envenimées de redoutables symptômes, elles nous trouvent préparés déjà à tout ce qu'elles présagent. Ce n'est donc qu'à titre de témoins que nous avons à noter la fureur que cette éloquence bonapartiste excite parmi les républicains.

Les journaux républicains du matin s'abandonnent à la plus violente colère, dont l'amiral La Roncière Le Noury est le principal objet.

Le Courrier de France adjure la commission de permanence et M. le duc Pasquier, « non pas seulement d'aviser, mais

L'Evenement met le gouvernement en demeure de révoquer l'amiral bonapartiste. Le XIXe Siècle écrit ceci :

« Cette lettre a-t-elle été écrite en français ou en espagnol? Possédons-nous, sans le savoir, un Pavia qui va sur l'eau? Le ministre de l'intérieur a peut-être le droit d'igno-rer le discours de M. Raoul Duval, puisqu'il se plait dans l'ignorance des choses graves. Hais le ministre de la marine manquerait à tous ses devoirs, s'il ne répondait pas luimême, en deux lignes, à la lettre de M. La Roncière Le Noury.

En passant, que dites-vous d'un Pavia qui va sur l'eau? C'est de M. About lui-

Inutile de constater que la République francaise est du même avis que ces feuilles. En présence de pareils faits, elle se demande où

Où nous allons? Nous allons où vont les peuples chez lesquels de déplorables faiblesses et de criminelles intrigues laissent le champ libre aux passions de partis qui ont égale raison de se hair et droit égal à se mépriser.

Le Président de la République est de retour à Paris de sa terre de la Forêt dans le

Il paraît probable que l'incident d'Evreux qui a produit une assez vive émotion dans les sphères politiques n'est pas étranger au retour du chef de l'Etat.

Le banquet qui devait avoir lieu à Troyes le 5 septembre, qui avait été ensuite ajourné au 19, n'aura pas lieu. M. Gambetta a décliné l'invitation qui lui avait été adressée en présence du refus des députés de l'Aube d'y assister. Made at the engagement these sintant

Un journal étranger, honoré des communications de certains hauts personnages républicains, la Gazette de Lausanne, prétend que M. Buffet serait disposé à se retirer et qu'à la rentrée M. Dufaure serait chargé de constituer un cabinet. La nouvelle est controuvée,

D'après le Progrès libéral, de Toulouse, la majorité du ministère voudrait faire les élections générales fin novembre. Le centre droit « attacherait le grelot, » et au besoin l'on sacrifierait M. Buffet. Cette nouvelle vaut la précédente et elle sort peut-être de la même officine. salesof and field! Imen

mines atoms \* \* williams = mot seal

On lit dans l'Echo universel:

M. Jules Simon est revenu de Suisse, où il a eu une longue entrevue à Ouchy, avec M. Thiers, à qui il a communiqué les renseignements qu'il a recueillis sur les élections sénatoriales.

M. Thiers, interrogé par M. Jules Simon, qui lui demandait s'il persistait à ne pas vouloir se porter comme candidat au Sénat, a répondu, nous assure-t-on, qu'il préférerait entrer dans la Chambre des députés; il a ajouté qu'il ne prendrait une décision définitive sur ce point qu'après avoir consulté ses amis. M. Thiers aurait ajouté qu'il est décidé à ne prononcer aucun discours avant les élections générales et à publier à ce moment une lettre-maniseste dans laquelle il ferait connaître sa pensée. Priemori journaux out dejà parté d'un some-nu s'est d'actual jour arman m

Nous trouvons dans le Moniteur universel la note suivante, que nous reproduisons, dit l'Univers, en faisant nos réserves sur le premier point, qui pourront demander certaines explications:

« L'Univers avait publié sur la fortune des princes d'Orléans une note que les journaux bonapartistes se sont empresses de reproduire. Cette note est remplie d'assertions fausses et d'énormes exagérations; nous l'avons dit. L'Univers, tout en regrettant d'avoir accueilli la note, nous demande

de détruire les chiffres qu'il a publiés. Nous pourrons faire prochainement ce travail, pour lequel nous n'avons pas immédiatement sous la main toutes les données suffisantes; mais, à première vue, nous indiquens à l'*Univers* quelques-unes des erreurs capitales dans lesquelles on l'a fait tomber.

» La note estime, d'après des documents probablements faux, la fortune de Louis-Philippe en 1830 à 348 millions de francs, et prétend que, de crainte que cette fortune ne tombât dans le domaine de l'Etat, le nouveau roi en sit dotation à ses enfants. Le fait ainsi présenté est fanx; Louis-Philippe ne disposa que de sa fortune privée; quant à l'apanage qui constituait la plus grande partie de la fortune des ducs d'Orléans, il fit relour au domaine de la couronne ou de l'Etat, qui le détient encore, et anquel d'ailleurs les princes d'Orléans n'ont jamais songé à le réclamer. La réunion de l'apanage des ducs d'Orléans au domaine de l'Etat est un acte légal qui n'a rien de commun avec la spoliation dont leur fortune privée fut l'objet en 1852. Ainsi, du fait de l'avénement de Louis-Philippe au trône, la fortune des d'Orléans fut réduite de toute la valeur de l'apanage, c'est-à-dire de 110 millions environ.

» Relevons encore une autre assertion. La note prétend que la forêt de Breteuil, acquise de M. Lassitte en 1831, au prix de 9 millions, est décuplée de valeur, ce qui fait de 90 millions; or, la forêt de Breteuil, que Louis-Philippe avait achetée à Laffitte pour l'obliger, a été revendue par la famille d'Orléans dans la liquidation des dettes de la liste civile qui suivit la révolution de 1848, pour une somme fort inférieure au prix d'acquisition. Voilà 90 millions (inventés par la note) à retrancher de leur fortune, ce qui, avec les 410 millions précédents, fait 200 millions. Deux erreurs, s'élevant à 200 millions, l'Univers en conviendra, c'est quelque chose. Le reste de la note est à l'avenant. Nous pourrons l'examiner plus en détail; en attendant, nous en avons assez dit pour édisser M. Louis Veuillot sur la valeur de ce document. »

Une réunion d'ouvriers anglais et français a eu lieu lundi à Paris; les ouvriers anglais sont membres de la société ouvrière de la paix; on a beaucoup parlé de la paix universelle. Cela ne vaut que cette simple mention.

Un violent incendie, dit l'Echo du Nord, s'est déclaré à Lille, mardi, vers une heure du matin, dans la maison de la rue de Paris, portant le n° 84 et occupée par MM. Monquet et Dubois, négociants en toile.

C'est au rez-de-chaussée que le feu se manifesta tout d'abord. Il y fit des progrès rapides. Vers une heure et demie, les flammes gagnaient le premier étage de la maison occupée par cinq personnes. Chassées par la fumée et les flammes, elles se réfugièrent en toute hâte aux étages les plus élevés, donnant l'éveil aux locataires du second.

Les deux familles, frappées de terreur devant l'incendie qui les poursuivait, n'hésitent pas à chercher un refuge sur les toits des maisons voisines, et après une traversée des plus périlleuses, parvinrent jusqu'à la maison de M. Thieffrey, chez lequel elles réussirent à descendre. Mais le feu avait pris sa proie. Presque nues, tremblantes encore d'épouvante, les personnes échappées à l'incendie reconnurent qu'un employé de la maison, le jeune Baron, ne les avait pas suivies dans leur fuite. M. Dubois revint pour le sauver ; il était trop tard : les flammes sortaient de l'appartement. A quatre heures du matin on pénétrait dans la chambre de cet infortuné et on trouvait son cadavre entièrement carbonisé.

Plusieurs journaux ont déjà parlé d'une scène qui s'est produite jeudi dernier, au café Bodoul, à Marseille, et dont les acteurs étaient MM. P. Baragnon et Morelli, tous les deux conseillers généraux du département des Bouches-du-Rhône. Nous empruntons le récit de cette scène à la Gazette du Midi:

Jeudi soir, au moment où les habitués du café Bodoul à, Marseille, étaient en train de déguster leur chocolat, a eu lieu un incident qui a produit parmi eux une certaine émotion.

notion. Le conseiller général républicain, M. P.

Baragnon, que l'on rencontre souvent dans ce café à la clientèle aristocratique, venait d'entrer et se dirigeait vers une table occupée par M. Bédaride, son collègue au conseil général, et deux autres personnes.

M. Baragnon, trouvant cette table trop encombrée, prit place sans rien dire à une table voisine, déjà prise par un consommateur, qu'on nous a dit être M. Morelli, de la compagnie Valéry, et conseiller général de la Corse.

M. P. Baragnon venait à peine de s'asseoir et de commander son déjeuner, lorsque M. Morelli, l'apostrophant vivement, lui dit:

— Il y a d'autres tables dans ce café! Je vous défends de vous mettre à celle-ci.

Puis, levant la main, il ajouta:

— Pas de réplique, ou je vous soufflète!...

M. Baragnon, surpris de cette brusque atlaque et ne reconnaissant pas la personne à la table de qui il était venu s'asseoir, s'empressa de se lever et dit à M. Morelli:

- Qui êtes-vous?

Celui-ci sortit alors sa carte et la remit à M. Baragnon, qui, après en avoir pris connaissance, pâlit et la mit dans sa poche en disant:

- Ah! je sais.

Voici l'explication de cette scène :

Quelque temps après le 4 septembre 1870, M. P. Baragnon fut nommé préfet à Nice, où se trouvait déjà M. Morelli, comme em-

ployé au chemin de fer.

A Nice, comme à Marseille, M. Morelli jouissait d'une bonne réputation. M. P. Baragnon, d'après de faux rapports et croyant voir tous les Corses du pays prêts à seconder les séparatistes, intima à M. Morelli et à ses compatriotes un ordre de départ. M. Morelli fut conduit à la préfecture par un commissaire central muni d'un mandat.

It comparut devant M. Baragnon et lui déclara que ses affaires ne lui permettaient pas de quitter la ville. M. Baragnon ordonna alors l'arrestation de M. Morelli.

Nous pouvons ajouter que M. Morelli s'est fait, à plusieurs reprises, un plaisir d'expliquer l'aventure aux habitués du café Bodoul.

M. Baragnon, qui lui avait laissé le champ libre, contait ailleurs que s'il avait fait prendre et incarcèrer M. Morelli, ce fut comme agent bonapartiste, poussant à la séparation de Nice avec la France, et qu'il ne fit qu'obéir à des ordres supérieurs.

Peu de jours après, M. Baragnon, révoqué pour la cause qu'on a pu connaître par notre publication des dépêches de l'époque, était remplacé par M. Blache, et le commissaire de la République faisait mettre en liberté M. Morelli.

Mais, à son passage à Toulon et à Marseille, M. Baragnon avait dépeint M. Morelli sous de telles couleurs, que lorsque ce dernier arriva à son tour à Marseille, il fut arrêté à la gare par les civiques et conduit à la prison de Saint-Pierre, sur un ordre signé Esquiros.

M. Morelli y resta près de vingt jours au secret, tout cela sans forme de procès et non sans danger, dans un moment où les prisonniers furent l'objet de menaces et de violences.

On comprend pourquoi, au café Bodoul, après avoir remis sa carte à M. Baragnon, M. Morelli a vainement attendu celle de l'expréfet de Nice.

### LES RÉSERVISTES TÉLÉGRAPHISTES.

Cent cinquante employés télégraphistes environ, réservistes de la classe de 4867, de Rouen, du Havre, d'Amiens, d'Evreux, de Caen et d'Alençon, ont été équipés samedi à Rouen et se sont mis en route lundi. Les surveillants, facteurs, employés de toute classe, jusqu'à la première, qui composent ce corps spécial, sont revêtus, dit le Journal de Rouen, d'un uniforme élégant. Les ouvriers des lignes sont vêtus à peu près comme les facteurs ruraux. Les employés de première classe ont le grade de lieutenant-télégraphiste. Ils sont soumis, ainsi que leurs subalternes, à la discipline militaire.

Ce corps d'employé est confié à M. Morisse, ancien officier supérieur d'armée, un des inspecteurs télégraphistes du ministère de l'intérieur, dépendant en même temps du ministère de la guerre. Il est placé sous le commandement du général du corps d'armée.

L'appareil télégraphique employé est l'appareil Morse, avec la pile Marie-Davy, dont

les vases extérieurs, au lieu d'être en verre, sont en caoutchouc durci et contiennent une éponge imbibée d'eau.

Les postes sont munis, en outre, d'une sonnerie et d'un galvanomètre renfermés dans une boîte portative.

Les fils conducteurs se composent de plusieurs pièces de cable isolé que l'on déroule par terre, selon les besoins du service.

Quinze voitures du train des équipages militaires, conduites par des soldats de ce corps, renferment en outre tout le reste du matériel de télégraphie de campagne.

### Etranger.

### ITALIE.

Un congrès auquel prendront part les membres de toutes les chambres de commerce de l'Italie aura lieu prochainement à Rome.

### ALLEMAGNE.

Les Allemands se proposent d'établir sur le Danube, entre Ratisbonne et Passau, une flottille de canonnières. Cette flottille serait semblable à celles qui existent déjà sur le Rhin et le lac de Constance. L'Autriche a depuis longtemps adopté cette mesure en ce qui concerne la partie du Danube qui traverse ses Etats.

### BELGIQUE.

Bruxelles, 8 septembre.

Bazaine, accompagné de sa femme, est arrivé hier à Spa. La colonie bonapartiste l'attendait à la gare.

Des perquisitions ont été opérées hier chez des mineurs des charbonnages du Hazard, et ont amené la découverte d'armes chargées.

352 ouvriers ont repris leur travail.

Un nouveau convoi de pèlerins doit partir pour Rome le 45 septembre.

### BAVIÈRE.

Il importe de tenir bon compte des renseignements qui nous arrivent sur l'état de la Bavière.... — sur les dernières élections dans ce pays, sur les associations de résistance qui, à l'exemple de celles qui précédèrent 1870, se forment déjà en vue de l'annexion de la Bavière à la Prusse : - ces associations de résistance qui ont pour but d'enlever la couronne de Bavière à l'héritier présomptif du roi Louis, dans la crainte que si un prince arrivait au pouvoir les tendances de sa cour et de son gouvernement ne contrarient la nouvelle unité allemande. On n'a pas encore prononcé le mot annexion. Les partisans de la Prusse ne prononcent encore que celui d'union. Pour cela on voudrait en Prusse annuler les droits particuliers que la Bavière s'est réservés pour ses armées par les traités de Versailles.

La Prusse craint donc que l'héritier du roi Louis arrivant au pouvoir ne se melle avec le parti catholique; que les affaires dans le sud de l'Allemagne n'échappent à la direction du cabinet de Berlin.

Et c'est pour parer à cet état de choses que les associations de résistance parlent d'union; — de révision des traités de Versailles qui font une situation particulière à l'armée bavaroise, — en attendant de pouvoir prononcer hautement, ce qu'on dissimule pour le moment, le mot annexion.

Et, fait des plus antipathiques, cette politique rencontre l'adhésion de plusieurs organes bavarois qui ne dissimulent nullement leur crainte du triomphe du parti radical.

### TURQUIE.

On écrit de Constantinople, à l'Agence Havas:

En attendant que les consuls des puissances garantes et le commissaire impérial Server-Pacha, qui est parti jeudi soir pour l'Herzégovine par la voie de Kleck, fa ssent connaître leur arrivée à Mostar et le résultat de leurs premières démarches auprès des insurgés, le gouvernement turc expédie tout ce qu'il peut de troupes sur le théâtre des événements. C'est que l'on a ici une médiocre confiance dans cette dou ole tentative de conciliation, bien que la Sublime-Porte soit décidée à ne pas marchander les concessions aux rebelles pour les amener enfin à

mettre bas les armes. Server-Pacha est muni d'instructions qui l'autorisent à tout promettre et à tout accorder de ce qui peut être compatible avec les droits souverains du sultan. »

### ESPAGNE.

On écrit de Tolosa, le 5 septembre 1875 (quartier général officiel) :

alphonsiste Polo y Bernabé a été grièvement blessé au pied gauche et a reçu deux fortes contusions à la tête. Ont été aussi blessés à bord de la Vitoria, aux côtés de l'amiral, le commandant Catala, le secrétaire Garin, le lieutenant de vaisseau Elisa et le garde marin Gutierrez de Ruvalcaba.

rois frage car s'expla senia

Populs auci pour pour lekail

de de ses 1 Ohello fisso

rede l llo, i a été i

la pièc ia pièc in éne ii, à la

Bien Bien

se de sa mar ac mar ac soumer us jeun re, don at été ca mment re fut l'e un l'e Joi abesoin siques le rôle

ar, **mo** ii, il ne

wer; Sy Monte

uis à 1 la dicta

mits et de

bouche

accou

est véter où, se

us dou

son tr

melé

erre.

Chron

» Les libéraux de Saint-Sébastien qui ont vu revenir dans un tel état ces flambants officiers, qui avaient juré d'anéantir les villages de la côte, sont dans la plus grande consternation.

» Je dois aussi, sans revenir sur le débarquement d'armes dont je vous parlais dans ma dernière lettre, en rectifier avec plaisir le chiffre: Dix mille fusils, un » million de cartouches et quatre canons » Witworth, » tels sont les nouveaux engins de guerre que nous venons de recevoir.

» Hier, Sa Majesté Charles VII a visité diverses localités de la côte où les habitants ont reçu leur souverain avec des marques extraordinaires d'amour et de fidélité. Don Carlos a inspecté la batterie Motrico, qui donna la mort à l'amiral Barcaistegui. Il a vu ensuite une partie du matériel de guerre qui vient d'être débarqué.

» Le général Benavides et les brigadiers Cavero et Aurich accompagnaient Sa Majesté dans cette courte excursion.

» Le soir, le roi a fait son entrée à Durango. Toutes les maisons de la ville étaient illuminées avec profusion. Le général Vinalet, président du conseil suprême de guerre et marine, ainsi que les autorilés civiles et ecclésiastiques, ont été aussitôt reçus par Sa Majesté.

» Le roi, avant de s'éloigner de la côte, avait voulu voir le bataillon d'officiers, glorieux vétérans qui, au poste du péril, font avec orgueil le service de simple soldat. En leur présence, au moment de prendre congé d'eux, Sa Majesté a eu l'un de ces sublimes élans du cœur que ne peuvent contenir les grandes âmes. Se découvrant devant eux, le roi prononça d'une voix émue ces magnifiques paroles: « Restes glorieux de l'antique » Espagne, je vous salue et me découvre de vant vous, parce que vous me rappelez la » majesté d'un peuple de géants, la majesté » de notre chère patrie! »

» Une formidable explosion de vivats enthousiastes, d'acclamations délirantes dont les échos se perdaient dans l'immensité de l'Océan, répondit dignement à ces éloquentes paroles du souverain.

Description Descri

» Le brigadier D. Jose Larga y Donamaria a été nommé commandant général de l'armée de Navarre.

Des autres nominations qui, quoique définitivement arrêtées, ne sont pas encore officiellement connues, je vous en parlerai prochainement. — J. B. »

Une dépêche d'Hendaye, datée du 7 septembre, annonce l'arrivée du roi Charles VII à Tolosa, où Sa Majesté se serait rendue pour rencontrer le général Dorregaray.

Ce dernier a su déjouer les plans de l'armée alphonsiste, qui voulait lui barrer le passage. L'es colonnes sorties de Pampelune, de Lumbier et de Sanguesa n'ont pu parvenir à lui couper la route de Tolosa.

On télégraphie de Santander, à l'Agence Havas, que quatre prêtres viennent d'être arrêtés comme carlistes et conduits à San-

tander.

Le gouvernement de Madrid n'a qu'à continuer de prendre de semblables mesures contre le clergé pour non-seulement perdre toute popularité, mais encore se rendre codieux aux populations.

odieux aux populations.

En Espagne, on ne froisse pas impunément les sentiments religieux d'un peuple resté profondément catholique.

SAUMUR ny a cinquante ans.

XII.

REPRÉSENTATIONS DE LIGIER A SAUMUR.

1828, les 4, 6 et 8 septembre, un jeune acteur 1828, les 4, les redr l'artiste célèbre que l'on a connu del'artiste celebre que l'en a connu de far voici en quels termes le journal de Sau-tar voici en quels termes le journal de Sau-tar voici en quels termes le journal de Sau-s'apprimait à son égard, à la suite des trois s'apprimait à son égard, à la suite des trois s'apprimait à son égard, à la suite des trois s'apprimait à son égard, à la suite des trois

Muis Larive, il y a environ vingt-sept populs Latter, and action vingt-sept vingt-sept saction action tragique de la Comédieside ne s'était fait entendre à Saumur; pouvait espérer qu'à l'exemple du rival lekain, M. Ligier aurait fait une ample de gloire et d'abondantes recettes ; n'en a point été ainsi. Soit que nous os plus difficiles que nos pères, soit que nos plus dina beaucoup mieux secondé, le repir de ce dernier vit encore, et le pasde M. Ligier sera peut-être bien vite de des personnes qui viennent d'assisses représentations.

Mello, Sylla, Manlius, trois rôles ou Talsélevant souvent au-dessus de lui-même, rissonner de plaisir, ont été ceux choier son imitateur; nous avouerons, à la ede M. Ligier, que plus d'une fois, dans lo, il nous a rappele son modèle, mais a élé fort éloigné dans Manlius, et n'a elé qu'un acteur très-ordinaire dans

la pièce de Ducis offrait un vaste champ nénergie, à la fougue, à l'étendue de sa à la rudesse, à la rapidité de ses ges-Bien pénétré de son rôle, son débit, la ede sa physionomie ont su constamment aner au caractère du More cette teinte de milé qui lui convient, et nous pouvons mer que, s'il avait eu une Desdemone jeune, dont la mémoire eût été plus dont la physionomie, l'âme, le jeu eusélé capables de l'électriser, il eut consment enlevé nos suffrages; mais quelle ant l'ardeur du feu qui l'animait, l'aspect He Joly suffisait pour l'éteindre, et il a besoin de tout son art pour en conserver ques étincelles en sa présence.

le rôle de Sylla exigeait plus de profonm, moins d'emportements et d'éclats de uilne convenait guère au talent de M. er; Sylla, en effet, quoique violent, et, Montesquieu, menant violemment les Roa à la liberté, doit conserver la dignité dictateur, même au milieu de ses fustelde ses proscriptions, car tout dans bouche s'explique par la raison d'Etat. lest pourtant après cette pièce, qui a beaucoup à désirer, que M. Ligier, accoutume, à ce qu'il paraît, à se faire m, est venu, sur la foi de quelques cris, préler aux honneurs de l'ovation. Il audů, se rendant justice à lui-même, mieux ssurer des dispositions des spectateurs, et doutons qu'il ait été beaucoup flatté son triomphe, car son triple salut a été willi froidement, et plus d'un murmure mêlé aux minces applaudissements du dere. C'est un succès d'estime qu'il a obmais qui n'ajoutera pas un fleuron de sa gloire dramatique.

(La fin à demain.)

# Gronique Locale et de l'Ouest.

i

.

**-**в

e

8

ardi soir, le village de Champmeaux, qui de Distré, a été mis en émoi par dis: Au voleur! que poussaient les hadu hameau, et par la fuite d'un qui se sauvait dans la direction

le sieur Jean Breton, cultivateur, avait de chez les époux Foucault un inqui portait un gros paquet de linge le bras. A son allure, il concut des et s'empressa d'avertir les plus inqui constatèrent aussitôt qu'ils victimes d'un vol.

dialement ils donnèrent l'alarme; mit à la poursuite de l'étranger. Celuitoyant cerné, lâcha son paquet et loutes jambes par monts et par ceux qui cherchaient à lui barrer le e, il semblait les mettre en joue. Le aulier l'atteignit cependant, et une destive s'engagea, lutte qui devint inégale, parce que le voleur, armé colleau et non d'un revolver, ainsi

qu'on le croyait, en porta deux coups à son adversaire, l'un à la joue, l'autre à l'épaule droite. Cette dernière blessure n'est pas sans

Le jeune Louis Biais, qui travaillait dans un champ voisin, accourut au secours de Gautier, désarma le voleur et le maintint serré jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts.

L'exaspération était grande, et le larron eût pu en être victime sans l'intervention de

Cet étranger avait été vu toute l'après-midi dans le canton. On a pu constater son identité par les papiers dont il était porteur. Il se nomme Bouet et est originaire de Chemillé. Il a été occupé en dernier lieu à Angers comme manœuvre.

Aujourd'hui, Bouet est écroué à la maison d'arrêt de Saumur. Il n'aura pas à répondre seulement de ce double fait de vol et de tentative d'assassinat. Le paquet qu'il a abandonné dans sa fuite contenait non-seulement le linge enlevé aux époux Foucault, mais plusieurs vêtements que vraisemblablement il se sera procuré de la même fa-

### THEATRE DE SAUMUR.

La représentation d'hier soir, qui avait attiré un public assez nombreux, a été aussi brillante qu'il était permis de l'espérer. M<sup>11</sup>º Scriwaneck est toujours l'inimitable actrice que chacun connaît; le succès l'accompagne partout où il lui plaît de montrer son talent. Elle est du reste fort bien secondée par les autres artistes, notamment par M. Vassor, parfait comédien, et qui excelle dans les scènes d'imitation.

Dimanche dernier, des élections partielles pour le Conseil municipal ont eu lieu au Mans. L'Union de la Sarthe constate que « les candidats enclins à faire de la politique partout et avant tout » ont été élus dans toutes les sections qui ont pris part au vote, c'est-à-dire que les républicains l'ont emporté. Ils n'ont paseu grand mérite, puisqu'ils n'avaient à lutter contre personne. En effet, les abstentions ont été très-nombreuses, et comme toujours ce sont les conservateurs qui ont abandonné la lutte. « Ils ont commis une grande faute, et assumé une lourde responsabilité, » dit notre confrère. Les nouveaux conseillers républicains n'ont même pas obtenu la moitié des suffrages des électeurs inscrits; ils sont les élus d'une minorité. La majorité des habitants de ces sections ne sera pas représentée au Conseil municipal.

Un effroyable incendie a éclaté dimanche à Viville, commune de Champniers, près d'Angoulême.

Voici les détails que donne la Charente:

 ■ Vers neuf heures du soir, le clairon d'alarme se faisait entendre dans toutes les rues de notre ville. Un incendie venait d'éclater au village de Viville, commune de Champniers, dans une maison habitée par les époux Jean Brousse; le mari est cordonnier de son état, et la femme tient une boutique d'épicerie.

» Vers sept heures, la nommée Catherine Mausset étant venue acheter un litre de gaz Mill, M. Brousse voulut servir cette femme; le feu prit alors à une lampe économique qu'il venait d'allumer. Brousse chercha à l'éteindre, et, dans son mouvement, il abandonna la bouteille qu'il tenait à la main, ainsi que le bidon rempli d'essence de gaz Mill. Au même instant, la maison a été complétement envahie par les slammes. Trois autres bidons, dont deux contenaient du gaz Mill et l'autre du pétrole environ 20 litres chacun, ont aussitôt fait explo-

» Brousse, dont les vêtements avaient pris feu, courut aussitôt au premier étage, que les flammes avaient déjà atteint, pour sauver deux de ses enfants qui dormaient sur un lit; l'un de ces petits, Auguste, est âgé de sept ans; l'autre, Alexandrine, est une petite fille de trois ans.

» Malheureusement le feu s'est communiqué au lit, et Brousse a dû les abandonner à la rage du feu; lui-même s'est précipité, tout en flammes, par une croisée située à trois mètres cinquante centimètres du sol. Brousse était dans le plus triste état, tout son corps était couvert de brûlures.

» Cependant les secours arrivaient sur le lieu du sinistre; les voisins, formant une chaîne, puisaient l'eau à un ruisseau se trouvant à environ cent mètres de là.

» Cinq pompes sont venues de Ruelle et d'Angoulème sur le lieu du sinistre; une seule toutefois, celle de Ruelle, a fonc-

» Vers trois heures, on s'est rendu maitre du feu; à 4 heures, ce matin, les sapeurs-pompiers rentraient à Angoulême.

» Les cadavres des pauvres enfants ont été trouvés dans les décombres par les nommes Raymond, propriétaire, et Lacoste, charpentier; ces cadavres étaient tout carbonisés.

» Outre la mort de ces deux enfants, on a à déplorer la perte matérielle dont Brousse est victime, perte consistant en bâtiment, marchandises et mobilier; le tout s'élève approximativement à 2,500 fr. Rien n'est

» Au moment où l'incendie a éclaté chez M. Brousse, celui-ci possédait en or, argent et billets de banque, une somme de 480 fr. qui n'a pas été retrouvée.

» Brousse n'a survécu que quelques heures à cet affreux sinistre. »

Madame DIXSAUT a l'honneur de prévenir les familles qu'à partir du lundi, 4 octobre prochain, elle donnera des leçons particulières, et ouvrira un cours d'enseignement qui aura lieu, tous les jours, de 1 heure à 3 heures, rue de la Chouetterie. nº 47, le samedi et le dimanche exceptés.

Le prix du cours est fixé à 10 fr. par

Les mères pourront y assister et se rendre ainsi compte des progrès de leurs en-

Madame Dixsaut prie les parents qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de faire inscrire leurs enfants, dès le 20 septembre, de 4 heures à 7 heures, à son domicile, rue de la Chouetterie, nº 17.

### Faits divers.

Il paraît que la ville d'Aix est, depuis trois jours, plongée dans les ténèbres, par suite d'une fuite générale de gaz. On a dû le remplacer par le pétrole; mais ce mode d'éclairage est complétement insuffisant. On ne circule plus dans les rues qu'avec des fanaux.

Quelques explosions sans accidents ont eu lieu sur divers points où le gaz s'était accumulé. On cherche les fuites en pratiquant des sections pour circonscrire le dérangement.

L'industrie de la soie est à la veille de reprendre à Avignon l'importance et l'activité qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Après des essais fructueux faits depuis une dizaine d'années, dit un journal d'Avignon, l'industrie lyonnaise a compris qu'elle devait nous rendre ce qu'elle nous avait ravi. Elle vient d'établir parmi nous de nouvelles maisons pour la fabrication des soieries, pour celles des Florence en particulier, que l'emigration italienne nous avait apportée au quatorzième siècle et que, par la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV enlevait à nos pères. Il paraît que l'atmosphère de notre plaine est on ne peut plus favorable à cette fabrication, et que nulle part on ne saurait obtenir des résultats plus satisfaisants au point de vue de la force de l'étoffe et de la solidité du travail.

Un peuple qui ne rit pas. - M. Hartschorne, fonctionnaire supérieur du gouvernement des Indes, a découvert dans un coin de l'île de Ceylan une petite peuplade d'une race particulière, les Weddas. Ils sont d'une taille exigue comme les Lapons; leur caractère est très-doux; mais, signe tout exceptionnel, ils ne rient jamais, au grand jamais.

M. Hartschorne a fait exécuter devant eux les excentricités les plus bouffonnes, leur a fait dire les choses les plus plaisantes; jamais sur le visage d'aucun d'eux un seul muscle n'a bougé.

Un maire de l'une des petites localités des environs de Paris racontait hier l'odyssée d'un notaire qui, emporté par son ardeur, chassant à courre un lièvre et ne connaissant plus d'obstacle, comme Guzman, eut à subir en moins d'une heure huit contraventions de toute nature. Le lièvre forcé lui a coûté 1,750 francs.

Si la chambre des notaires le savait!

## Dernières Nouvelles.

Le décret suivant, que publie l'Officiel, met fin à toute polémique relativement à la première question que soulevait le cas de l'amiral La Roncière:

« Par décret du Président de la République, en date du 8 septembre, rendu sur la proposition du ministre de la marine, M. le vice-amiral Rose a été nommé au commandement de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, en remplacement du vice-amiral baron de La Roncière Le Noury. »

Mercredi soir, l'Agence Havas avait remis à ce sujet, aux journaux, la note sui-

« Dès que le Président de la République a eu connaissance de la lettre de l'amiral de La Roncière, lue dimanche dans un banquet à Evreux, il l'a considérée comme assez grave pour motiver une réunion du con-

» Plusieurs des ministres étant absents ce matin de Paris, le conseil n'a pu avoir lieu que cette après-midi assez tard.

Le conseil a pris une décision qui ne sera connue que demain. »

La France donne, sur les délibérations du conseil des ministres qui ont abouti au décret qu'on vient de lire, les détails suivants, dont nous lui laissons, bien entendu, toute la responsabilité:

« M. le maréchal de Mac-Mahon, revenu de la chasse pour un jour, se trouvait à l'Elysée. Il a assisté à plusieurs conférences ayant pour but d'arrêter ce qu'il convenait de faire. L'absence momentanée de M. l'amiral de Montaignac paraissait devoir retarder toute décision; mais l'honorable ministre de la marine, avisé par dépêche de l'incident, a nettement qualifié la lettre du commandant de l'escadre d'évolutions et s'est montré partisan d'une répression sévère. Le conseil en a délibéré, sous la présidence du maréchal.

» Tout d'abord, il y aurait eu quelques hésitations, nous dit-on, mais elles auraient été levées, grâce à l'attitude déterminée du Président de la République, qui aurait rappelé la destitution de M. le général Carrey de Bellemare pour un fait analogue, et qui, dans une brève allocution, aurait dit qu'avant d'être Président de la République il eût considéré comme une faute de sa part d'intervenir dans la politique.

» Un ministre aurait fait observer alors que l'amiral est député, et qu'à ce titre il a pu dire son avis sur des mouvements parlementaires; mais il aurait été répondu à cette objection que, sur son vaisseau amiral, M. La Roncière Le Noury n'est pas plus député

que le dernier de ses matelots. » Bref, le conseil a décidé, conformément à l'avis du ministre de la marine et du Président de la République, que M. l'amiral La Roncière Le Noury, commandant l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, serait relevé de ses fonctions. »

La correspondance Havas publie la note suivante:

« Quelques journaux publient aujourd'hui des renseignements inexacts au sujet de la séance qu'a tenue hier le conseil des ministres, et qui était motivée par la lettre de M. l'amiral La Roncière. Nous sommes en mesure de garantir l'authenticité des renseignements suivants:

» Dès mardi soir, M. le Président de la République a été saisi, à son arrivée à l'Elysée, à onze heures, de la lettre de M. l'amiral La Roncière par les ministres présents à Paris, qui ont appelé son attention sur cette lettre et lui ont demandé s'il n'y avait pas lieu de convoquer le conseil.

» M. le Président de la République l'a considérée comme assez grave pour motiver la réunion immédiate du conseil. Mais M. le ministre de la marine, principal intéressé, se trouvant en Normandie, le conseil a du attendre son retour et n'a pu se réunir qu'hier assez tard dans l'après-midi.

» A l'unanimité des membres présents, sans qu'aucun débat ait eu lieu et sans qu'il ait été présenté aucune des observations ou réflexions que rapportent quelques journaux, le conseil a immédiatement résolu la mesure qui a été prise et qui, d'après ces faits, était probablement arrêtée à l'avance dans l'esprit de chacun de ses membres.

Pour les articles non signés : P. GODET.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu aux Sables-d'Olonne le 19 septembre, des trains de plaisir seront organisés pour cette ville.

Des affiches indiqueront prochainement les heures de départ et d'arrivée ainsi que le prix des places.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cio, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résume du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les dix-neuf premiers fascicules sont en vente.

Dans le numéro que l'Univers illustre publie cette semaine, nous trouvons une superbe planche en double format qui attirera l'attention de toutes les personnes de goût. C'est une fantaisie ingénieuse et charmante, intitulée le Bac japonais, où le burin du graveur a rivalisé de talent avec le crayon du dessinateur. Nous avons également à signaler les sujets suivants: combat, sous les murs de Trébinje, entre les Turcs et les insurgés d'Herzégovine; la chapelle élevée, à Zanzibar, sur l'emplacement du marché aux esclaves; le capitaine Webb abordant sur la plage de Calais, après avoir traversé la Manche à la nage ; le grand festival orphéonique du jardin des Tuileries; la revue comique du mois, par Cham, douze gravures pleines de verve et d'esprit; la collision entre le yacht de S. M. la reine d'Angleterre et une goëlette de plaisance, etc. - Rébus, problème d'échecs. - Cette seule nomenclature suffit pour montrer combien l'Univers illustré est un journal attrayant et varié. Quant à sa partie littéraire, il nous suffit de dire qu'elle est à la hauteur de sa partie artistique.

M. L. de Viel-Castel, de l'Académie française. vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy, le tome XVII de son Histoire de la Restauration qui a, comme on sait, mérité à l'auteur le grand prix

Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent les années 1826 et 1827 : La formation de la Société Aide-toi; la mort de Manuel, dont les obsèques donnèrent lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique; la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections libérales; les troubles de Paris, la formation du ministère Martignac, la bataille de Navarin et le vote d'une loi relative au régime de la presse périodique.

C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse. On est en pleine recrudescence d'idées libérales, et l'étude de cette période est à la fois pleine d'intérêt et féconde en enseignements.

# L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES

SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829 15, rue de la Banque, 15, Paris. Capital de garantie et fonds placés: TRENTE - HUIT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAUX Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES

Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée. PARTICIPATION

Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES Immediates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

La Compagnie est représentée, à Saumur, par M. HUMET.



J. MORET et BROQUET, Construct breveter 121, rue Oherkampf. Paris Envoi franco de prospectus. Représentés à Angers par MM. MARTIN Par

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Vins, Holle

## Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers: 6 heures 10 minutes du matin. 20 - 35 - du soir.

Départs de Poitiers pour Saunur 6 heures » minutes du matin,

\_ 50 — du soir. 6 Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

4 1/2 % jouiss. septembre. 96 20	Valeurs au comptant.	Deru		Hav	nsse	Bais	se.	Valeurs au comptant.	Derni cour		Hau	1880	Bal	se.	Valeurs au comptant.	Cour		Hau	880	Bai	856
Villè de Paris. oblig. 1855-1860 477 50 s n 2 50 Est, jouissance nov	3°/. jouissance décembre 4 1/2°/. jouiss. septembre 5°/. jouiss. novembre Obligations du Trèsor, 1. payé.	96 104 470	20	D D	n 10 10	10 10 17	n n	comm., 125 fr. p. j. nov Crédit Mobilier	745 180 546	n 25	20	50	3		Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. jany.	657	50	1		9 9	5
Hanque de France, j. juillet. 865 " " Ouest, jouissance octobre. 995 " Nord	Ville de Paris. oblig. 1855-1860 	477 502 347	50	B	n )) ))	93	50	Est, jouissance nov Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. Midi, jouissance juillet	577 962 693	50 75	, p	D 10	3 9		Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée	311	75		D .	» »	
Créditagricole, 200 f. p. j. juill. 497 50	— 1875 , 4°/	466			50 50	er.	30 30 30	Orléans, jouissance octobre. Ouest, jouissance juillet, 65. Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	995 618	75 **	. 1	25 *	in n	10	Ouest	309 309	50	30	30 30	20	

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875) DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. DEPARIS DA DAGO MATIN, express-poste, (Sarrele à Apreomnibu. solt, express. 19 DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 4 minutes du matin, omnibus-m omnibus 50 express. solr,

Letrain d'Angers, quis'arrête à Saumur, arriveit

-28

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.

## WIELEN DE BERNER

UNE MAISON Située à Saint-Florent, près Saumur, à l'angle de la route et de la rue qui conduit à l'église, formant un très-bel emplacement.

S'adresser à M. René PILIER, cordier a Saint Florent, on a M. CLOUARD,

Etude de Mº MEHOUAS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

### UNE MAISON

Servitudes et dépendances, avec ouche, 66 ares de terre et boire; le tout situé à la Godelinière, commune de Saint-Lambert, occupé par les sieurs Tétedoie.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

### **ADJUDICATION**

Le dimanche 19 septembre 1875, à midi,

En l'étude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur,

# DES BIENS

Ci-après,

Dépendant de la succession de M. Jacques Leroux.

A Saint-Jacques, près la Levée-Neuve, en Saint-Lambert, une propriété, consistant en maison ayant deux chambres à seu, avec four, écurie, toiteries, grange, et 71 ares 50 centiares de terre labourable, affiée de vigne et d'arbres fruitiers : le tout dans un ensemble, joignant M. Morillon, la ferme des Gagneries et la rue Saint-Jacques.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication, pour la totalité

ou pour partie. S'adresser audit notaire ou à M. Charles LEROUX, à Saumur, rue Verte, nº 6.

DE SUITE .

C. gen. Transatlantique, j. juill.

Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

# LE BEAU JARDIN

# LES VASTES BATIMENTS

DE LA MAREMAILLET

Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.

Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.

Il existe dix bassins alimentes par trois bons puits.

La qualité exceptionnelle du ter-

rain convient pour toutes cultures. S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à Me Launonier, notaire.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

> A VENDRE A L'AMIABLE,

### LE MOULIN A EAU DE FOLLET

Commune de Courchamps. S'adresser à Me CLOUARD.

Etude de Mº CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

1º Quatre-vingt-quatorze ares de terre labourable, très propre au jardinage, avec rangées et arbres fruitiers en plein rapport, y compris un corps de bâtiment et une pompe, au lieu dit les Varennes ou la Rizière, canton de Briace, commune de Saint-Lambert-des-Levees;

2º Un jardin et une petite maison de campagne, à Briacé. S'adresser à M. Carichou, bijou-

tier à Saumur, ou à M' CLOUARD,

Etudes de M. CLOUARD, notaire, et de M° CALLIER, avoué, à Sau-

Canal de Suez. . . . . . . .

Par suite de conversion,

A Saumur, en l'étude de Me CLOUARD, notaire,

Le dimanche 26 septembre 1875, à midi,

### **DEUX MAISONS**

Se joignant, situées à Saumur. rue de l'Hôtel-Dieu , nº 31 et 33 , et place de Nantilly, appartenant a M" veuve Martin-Reneaume. Mise à prix de chacune des mai-

sons, 2,000 francs. Voir les affiches pour la désigna-

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

10 MAISON, à Saumur, quartier de la Croix-Verte, sur la vieille levée, connue autrefois sous le nom d'hôtel du Lion-d'Or;

2º JARDIN, derrière la maison, contenant environ 15 ares, avec batiment, cave et puits; fermiers: époux Alleaume; 3º Autre JARDIN, au même can-

ton, de 8 ares, avec pompe, bassin et pavillon; fermier: Perroleau. S'adresser à Mine veuve MARQUET-THOREAU, à Saumur, rue de la Chouet-

terie, ou à Me CLOUARD, notaire. Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

> A VENDRE A L'AMIABLE,

### MAISON

A Saumur, rue Saint-Lazare, nº 18, en face de la gare de Poitiers; PETIT JARDIN

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M. CLOUARD, notaire.

### supprime instantanément LES MAUX DE

Saumur.

VACCINE DE LA BOUCHE

A LOUER Pour entrer en jouissance de suite,

## UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de

PRESENTEMENT,

# UNE MAISO

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères.

AVENDRE Par suite de départ,

# UNE AMERICAINE

BON CHEVAL ET HARNAIS. S'adresser au bureau du journal.

## PRAIRIE AU VERT POUR CHEVAUX

Aux Huraudières.

S'adresser à M. Bouche, hôtel de la Boule-d'Or, on à M. Fouchier, près la barrière du Bray.

UNE MAISON DE ROUENNERIE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

## VENTOR UN FOUDRE

Conservation, blanch

BESSON pharm. & Sau

des Dents et pureté d'halei rée. Lire la Brochure.

D'une contenance d'environ ire deux barriques. S'adresser au bureau du journ

DENTISTE Rue de l'Hôtel - de - Ville,

à Saumur. FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacies du Marche Noir, Saumur.

Cette encre est inalterable d xyde pas les plumes métallique

# LIEBIG

BOUILLON INSTANTAN ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Sauces et pour Assaisonnement 4 MEDAILLES, 7 DIPLOMES D'HOM 1867, 1868, 1869, 1872, 1871 Parls, Amsterdam, Hav Moscou, Vienne Mis hors concours - Lyon

SE VEND PARTOUT En gros : 30 , rue des Pel Ecuries , PARIS.

Avis aux Ferronniers et aux Cultivateurs.

Une nouvelle batteuse, pour la force de deux hommes on chevaux, va faire une révolution entre tous les systèmes conscient 21000, vingt-et-un mille pièces ont élé vendues pendant les nières années. Prix, pour la plus petite, frs. 500, rendue française. — Remise aux négociants. — S'adresser, par lettres françaises, au fabricant

Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche).

Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche). Franzensbruückenstrasse, 13.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.